

heure de la réflexion est arrivée trop tard, — mais s'il est trop tard pour vous espérer qu'il ne l'est point pour la jeunesse de cette contrée. Autrefois, et just qu'à ces derniers temps, la présence d'un jeune Canadien à la barre de cette cour était un cas exceptionnel — des années s'écoulaient sans qu'on en vit un seul. Mais récemment le nombre des jeunes gens qui ont été accusés, devant cette cour, d'offenses graves est grandement calculé à jeter l'effroi dans la société. Je ne sais à quelles causes l'attribuer. C'est néanmoins, le devoir de cette cour, d'obliger, en administrant la justice avec impartialité, les jeunes gens à réfléchir sur les conséquences du crime, et de diminuer, par là le nombre des offenses. Les jurés ont aussi, à remplir un devoir aussi solennel et aussi important que celui de la cour. Si par une sympathie mal appliquée pour le crime, des scélérats qui devraient être condamnés, sont absous, la responsabilité d'une faute qui sera suivie de la démoralisation et de la dégradation de la jeunesse retombe sur les jurés. Il est sans doute entendu que la cour ne doit point punir sévèrement les crimes commis dans les moments de faiblesse, mais pour des offenses préméditées il ne devrait y avoir aucune sympathie.

La loi donne à la cour le pouvoir de vous envoyer au pénitencier pour 14 ans par chaque accusation, mais je ne vous condamnerai qu'au terme le plus bas, 4 ans par accusation, le second terme de 4 ans devant commencer à l'expiration du premier, et le troisième devant commencer à l'expiration du second."

Victor Gosselin, dont le lecteur connaît les atrocités commises sur la personne de William Whelan, est condamné à mort. Son exécution aura lieu vendredi le 27 avril prochain.

M. le Juge Duval accompagne sa sentence de l'allocution suivante :

"Victor Gosselin, dans la nuit du 9 janvier 1859, quittant un lieu de débauche où vous viviez dans la plus grande dégradation, vous rencontrâtes un jeune homme qui vous était inconnu, et, sans l'ombre de provocation, vous l'avez assailli et maltraité d'une manière si brutale que votre crime serait regardé comme impossible de la part d'un homme civilisé, si hélas! de fréquents exemples ne venaient nous prouver que celui qui oublie les leçons de la religion et de la vertu peut tomber dans tous les excès. L'indifférence avec laquelle vous avez regardé votre malheureuse victime, — privée de ses mains et de ses pieds — me porte à penser que ce serait peine perdue pour moi de m'adresser à vos sentiments d'humanité. Néanmoins, je vous demanderai si vous avez oublié, vous qui êtes encore jeune, que l'homme doit un jour rendre son compte

exact de ses actions au Dieu qui l'a créé. Je répondrai pour vous et je le dis avec regret, je crains que vous l'avez oublié. Je ne puis, sans insulter la morale publique et exciter un profond sentiment de dégoût et d'indignation, nommer la personne qui est à la tête de la maison où vous viviez, mais je puis et je dois, dans l'intérêt du public, déclarer que le fils qui peut participer dans les profits de la prostitution, est indigne de vivre parmi les autres hommes. Un écrivain religieux a dit que le tigre dévore sa proie et dort tranquillement; l'inquiétude tient l'assassin éveillé. C'est une grande vérité, mais l'homme qui agit ainsi est celui dans lequel la débauche n'a pas effacé tous les instincts d'humanité. Victor Gosselin, je vais prononcer sentence de mort sur vous, mais avant de le faire, je pense qu'il est de mon devoir de vous rappeler les principes de religion qui vous ont été inculqués dans votre enfance: charité, amour de votre prochain, justice envers tout le monde. Vous avez foulé aux pieds toutes ces leçons, et vous paraissez aujourd'hui devant la société comme un criminel privé de la sympathie de tous ceux qui vous entourent. Néanmoins, si la loi des hommes vous condamne à mourir je puis vous offrir une grande consolation. La miséricorde de Dieu, devant qui vous comparâtes, est sans limites. Envoyez quérir un prêtre. Soyez persuadé que votre dernière heure approche, et que les portes de l'éternité vont bientôt s'ouvrir pour vous. Faites de sérieuses réflexions sur votre vie passée, votre raison la condamnera et votre contrition sera acceptée. La sentence à laquelle la loi vous condamne, c'est que vous, Victor Gosselin, vous soyez reconduit au lieu d'où vous venez, et que, vendredi, le 27 avril prochain, vous soyez amené sur le lieu de l'exécution, et soyez là pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive; et puissiez-vous obtenir de votre Dieu la miséricorde que vous avez refusé à votre concitoyen!"

Tous les spectateurs, à l'exception du prisonnier, ont écouté cette allocution, avec un profond sentiment de tristesse. Le prisonnier a toujours montré le même air d'indifférence.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Béranger a dit :

"Chantons le vin et la beauté
"Tout le reste est folie"

Et pour vous prouver combien il avait raison il me suffira de vous rappeler que le grand politique du jour l'homme sur lequel le monde a les yeux, "Louis-Napoléon" puisqu'il faut l'appeler par son nom, vient de donner raison au grand poète.

Non content de boire du bon vin chez lui et de voir les dames de sa cour habillées magnifiquement, il a voulu que le monde entier "partagea son allégresse." Il nous donne le commerce libre, "le vin" et "la soie" à bon marché. Y aurai pu naguère, condamner sa politique, et quand j'y réfléchis profondément, je trouve encore qu'il est un "tant soit peu despote...." mais si je jette les yeux sur votre journal les mots "Libre Echange" me fascinent en un instant... qui donc voudrait s'opposer à Napoléon quand il va avoir tout le beau sexe pour lui... et par dessus le marché tous les amis de la gaieté? C'est pour le coup que les "ministres parjures" dont vous parlez... n'auront plus droit... qu'à la corde... s'il ne nous donnent pas un nouveau tarif à la session prochaine.

"Ce que femme veut Dieu le veut," messieurs, leur dirais-je si j'avais voix au chapitre. "Dieu fit le vin pour tout le monde. En avant le libre Echange, en avant!"... Je ne suis pas bien éloquent ordinairement mais j'imagine que je pourrais l'être en cette circonstance.

Et vous, mesdames, vous qui gouvernez le monde par les plus douces des lois, parlez pour le "libre Echange" on vous en prie, et le succès est assuré.

Puissent mes vœux politiques trouver grâce auprès de vous!

J'ALLONS-TI-RIRE!!!

DÉCÈDE.

Accidentellement le 4 courant, sieur Onésime Mathieu, tonellier, âgé de 20 ans et demi. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, un enfant, beaucoup de parents et d'amis. Ce jeune homme avait un bel avenir en perspective quand la mort l'a frappé.

Il était frère de M. J. Mathieu de cette ville.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon' faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR